

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CE3105

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot, M. Naillet, M. Bertrand Petit et  
Mme Thomin

-----

#### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 10, après les mots :

« Orienter les politiques »,

insérer les mots :

« et les financements publics ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que les financements publics en matière de politiques alimentaires doivent être orientés pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.